



## COMMISSION SPORTIVE



### PROCES VERBAL du 06 MARS 2018

**Réunion téléphonique avec les membres suivants :** Mme MARIVET - Mrs. ALLIAUD - CUDEL - COLLIER - DUPONT - FLAGET - MATHELIN - MILESI

**SITUATION FINANCIERE DU CLUB ST DIZIER ESPERANCE (551436) :**

Suite à l'envoi du relevé de compte au club de ST DIZIER ESPERANCE et malgré plusieurs rappels (district : mail du 23.01.18 et lettre recommandée avec accusé de réception non réceptionnée ; ligue :) ceux-ci sont restés sans réponse.

En application de l'article 4.6 des Règlements Particuliers Grand Est (*Tout club qui n'est pas à jour dans le solde de son compte vis-à-vis de la Ligue ou de son District à la fin de la saison et/ou qui n'a effectué aucun règlement au titre de « l'acompte sur licences » pour la saison à venir est passible des sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF jusqu'à apurement de la dette. Ces mesures s'appliquent également aux clubs qui ne seront pas à jour dans le solde de leur compte vis-à-vis de la Ligue ou de leur District en cours de saison*) et article 200 des Règlements Généraux FFF, la commission prononce la mise hors compétition des trois équipes seniors du club de ST DIZIER ESPERANCE, à compter du lundi 12 mars 2018. Les matches non joués seront perdus par pénalité jusqu'à épurement de la dette.

Le secrétaire,

C. MILESI